



Commune de CUVAT  
Mairie  
1, place de l'Eglise  
74350 CUVAT

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

## Séance du 02 décembre 2024

Le 02 décembre 2024 à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 25 novembre 2024 effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

<b>Conseillers élus en fonction</b>	<b>15</b>
-------------------------------------	-----------

<b>Présents à l'ouverture de séance</b>	<b>12</b>
---	-----------

☞ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

☞ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

☞ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI

<b>Absents excusés avec procuration</b>	<b>03</b>
---	-----------

☞ Claire DÉPIGNY-SOUVRAS donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL

☞ Jessica DA COSTA donne procuration à Jacques JAMES

☞ Benoît CHAMOT donne procuration à Martine LACROIX

**Quorum** : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)*

Le quorum est atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance.

### **Ordre du jour :**

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2024

- Présentation du projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie par Monsieur Denis PERRET, Architecte

- Délibérations :

\* n° 2024/12/01 : Urbanisme – Réhabilitation et extension de la Mairie – Autorisation de dépôt des demandes d'urbanisme

\* n° 2024/12/02 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

\* n° 2024/12/03 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025

\* n° 2024/12/04 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la rénovation énergétique du bâtiment

\* n° 2024/12/05 : Affaires Générales – Approbation de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le 1<sup>er</sup> degré à passer avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

\* n° 2024/12/06 : Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2024

\* n° 2024/12/07 : Finances – Admission de créances en non-valeur

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

**Secrétaire de séance** : Martine LACROIX

<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2024</b>
---

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2024.

# PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE PAR MONSIEUR DENIS PERRET, ARCHITECTE

En préambule de la présentation de l'Architecte, Madame la Maire expose les principales étapes du projet. L'objet de la première délibération est de permettre à Madame la Maire de déposer des demandes d'autorisations nécessaires au projet. Celles-ci comportent une phase d'instruction par les différents services (Commune et Etat) et une phase de délais de recours.

En parallèle et dans les mois à venir, l'équipe municipale va travailler sur le financement du projet. Madame la Maire a sollicité un accompagnement de la Conseillère aux Décideurs Locaux (DDFIP) pour le réaliser. Une fois le montage financier du projet réalisé, le projet pourra être lancé. Celui-ci sera effectif à l'issue de la délibération du lancement de la procédure de marché public des lots du projet.

Monsieur Denis PERRET présente les axes d'orientation du projet :

## 1°/ Economie d'énergie et approche environnementale

- Reprise de l'enveloppe thermique du bâtiment :
  - \* l'isolation,
  - \* les menuiseries extérieures ;
- Remplacement des systèmes de chauffage existants par de la géothermie ;
- Mise en place d'un système de traitement d'air (double flux) identique à un bâtiment neuf.

## 2°/ Accessibilité des personnes en situation de handicap

- Privilégier l'accueil du public au RDC ;
- Mise en place d'un ascenseur qui dessert tous les niveaux ;
- Réaliser des aménagements qui tiennent compte des personnes en situation de handicap :
  - \* toilettes et banque d'accueil, salle de réunions, ... accessibles à tous,
  - \* éclairage et signalisation réglementaires dans les circulations,
  - \* bande podotactile, nez de marches contractés dans les escaliers ;
- Concevoir un plan ayant les dégagements réglementaires (largeur de circulation, passage de portes, ...).

## 3°/ Amélioration des conditions de travail des agents communaux

- Organiser le plan en fonction des usages :
  - \* faciliter les liaisons entre les différents bureaux ;
- Meilleures dispositions des espaces :
  - \* agents communaux regroupés dans des espaces dédiés,
  - \* espaces ouverts mais respectant la confidentialité ;
- Espace polyvalent aménagé dans les combles, accessible :
  - \* aux agents communaux,
  - \* aux élus,
  - \* aux publics accompagnés.

## 4°/ Rénovation des équipements techniques du bâtiment

- Chauffage et ventilation ;
- Mise en place d'un éclairage LED dans les locaux, adapté à leur destination ;
- Installation du réseau de courant faible dans chaque espace de travail et salles de réunions ;
- Prévoir un espace pouvant être dédié à la vidéo protection ;
- Installation d'alarmes (incendie et intrusion).

## 5°/ Création d'une salle du Conseil Municipal et des mariages

- Positionnée au rez-de-chaussée ;
- Directement accessible :
  - \* par l'intérieur depuis l'accueil,
  - \* par l'extérieur depuis le parvis Sud de la Mairie (cérémonie, évènements, ...) ;
- En relation directe avec un office et un espace rangement ;
- Offrant des vues dégagées sur l'environnement proche et lointain.

## Questions diverses

### 1°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur la charge de la part TVA des travaux.

Madame la Maire rappelle que la TVA est en grande partie récupérable par les collectivités par le biais du mécanisme « FCTVA » (Fonds de Compensation de la TVA).

2°/ Monsieur François RIGNOT n'apprécie pas l'intégration architecturale de l'extension.

Monsieur Denis PERRET indique que la volonté architecturale est « que cette extension reste mineure par rapport au bâtiment principal de la Mairie ». Il indique sa volonté de trancher pour être actuel, en respectant le bâtiment sans vouloir l'imiter.

Il indique également que le choix de l'habillage en cuivre s'est fait pour plusieurs raisons : son absence d'entretien, sa pérennité et sa compatibilité avec les habillages et gouttières existantes. En effet, l'habillage en zinc n'est techniquement pas compatible avec le cuivre déjà présent sur le bâtiment historique de la Mairie. Un phénomène d'électrolyse altère le cuivre en cas de mise en contact avec du zinc. Ce choix imposerait le remplacement du cuivre, sur la partie existante du bâtiment, par du zinc. Cette modification totale impacterait fortement le cout de la zinguerie.

3°/ Monsieur Philippe CLERJON interroge sur la prise en compte de la pétition-sondage qu'il avait réalisé auprès d'une partie des habitants de CUVAT.

Madame la Maire rappelle que le sondage a été réalisé sur la base d'informations lacunaires.

Elle rappelle aussi que l'organe décisionnaire est le Conseil Municipal.

4°/ Monsieur François RIGNOT indique vouloir qu'une réunion publique dédiée au projet de réhabilitation/extension de la Mairie soit organisée.

Madame la Maire indique qu'une réunion publique a déjà eu lieu et que le projet de la Mairie y a été abordé.

Par ailleurs, aucune sollicitation des administrés n'a été faite sur le sujet.

5°/ Monsieur Henri MASSON s'inquiète de la mobilisation des demandes de subventions sur ce projet au détriment d'autres.

Madame la Maire rappelle que les demandes de subventions sont réalisées auprès de collectivités territoriales ou organismes publics, par thématique et par projet.

Elle indique, à titre d'exemple, que, pour le moment, les aides proposées à la voirie et à la mobilité sont inexistantes et espérer que les programmes de subventions pour 2025 seront plus favorables aux projets de mobilité.

## DÉLIBÉRATIONS

**N° 2024/12/01** : Urbanisme – Réhabilitation et extension de la Mairie – Autorisation de dépôt des demandes d'urbanisme

**N° 2024/12/02** : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

**N° 2024/12/03** : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025

**N° 2024/12/04** : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la rénovation énergétique du bâtiment

**N° 2024/12/05** : Affaires Générales – Approbation de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le 1<sup>er</sup> degré à passer avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

**N° 2024/12/06** : Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2024

**N° 2024/12/07** : Finances – Admission de créances en non-valeur

## COMMISSIONS COMMUNALES

**1°/ Commission « Communication »**

*Présenté par Monsieur Jacques JAMES*

La Commission s'est réunie le 29 novembre 2024 et a traité du bulletin municipal 2025.

*La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2025 à 14 heures.*

## **2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s'est réunie le 28 novembre 2024. Le compte-rendu est en cours de rédaction.

*La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2025 à 9 heures.*

## **3°/ Commission « Finances »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s'est réunie le 18 novembre 2024 et a fait un point sur le Compte Administratif.

## **4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

*Présenté par Monsieur Jacques JAMES*

La Commission s'est réunie le 05 novembre 2024 et a traité les dossiers suivants :

### **4.1. Urbanisme**

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

### **4.2. Informations**

#### **4.2.1. Etude du périmètre du Chef-lieu**

La prochaine réunion se déroulera le 10 décembre 2024 à 9h30 en Mairie avec le Cabinet EPODE, la DDT (Direction Départementale des Territoires) et le S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territorial).

Tous les membres de la Commission sont invités.

#### **4.2.2. Divers**

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec les riverains du Chemin Rural dit « des Chappaz » concernant le Permis d'Aménager pour le lotissement « Le Pré de la Montagne ».

### **4.3. Gestion du patrimoine**

#### **Cimetière**

Un nouveau colombarium ainsi qu'un jardin du souvenir ont été installés le 22 novembre dernier.

### **4.4. Divers**

#### **4.4.1. Eclairage public**

##### **\* Route des Caves (en face du bâtiment périscolaire)**

Les travaux devraient être terminés le 09 décembre prochain.

##### **\* Abribus des Lavorel**

Le luminaire doit être installé à la même date.

#### **4.4.2. Borne de recharge électrique**

L'installation est prévue mi-décembre.

*La prochaine réunion aura lieu le 06 décembre 2024 à 10 heures.*

## **5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

*Présenté par Monsieur Jacques COESNON*

Le terrain multisports est opérationnel suite à la visite de l'organisme de contrôle.

*La prochaine réunion aura lieu le 19 décembre 2024 à 18 heures.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

## **1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

Conseil Communautaire du 26 novembre 2024

Les délibérations suivantes ont notamment été prises :

- convention pluriannuelle d'objectifs entre la CCPC et l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour la mise en œuvre du pacte territorial
- réalisation d'audits énergétiques sur quatre bâtiments du patrimoine de la CCPC
- convention d'objectifs et de financement concernant le « pilotage du projet de territoire CTG (Convention Territoriale Globale) »
- avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain situé sur la Commune de CRUSEILLES auprès de la CCPC pour l'installation des terrains familiaux locatifs [montant annuel de 20.000 euros TTC (14.388,92 euros TTC la période du 12 avril 2024 au 31 décembre 2024)]
- budget général – exercice 2024 – décision modificative n° 1
- budget assainissement – exercice 2024 – décision modificative n° 2
- budget eau – exercice 2024 – décision modificative n° 2
- inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2024

- dissolution du budget annexe de la zone d'activité « Les Voisins »
- utilisation des installations sportives des Communes ou de leurs groupements par les collégiens hauts-savoyards année scolaire 2024/2025

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 10 décembre 2024.

## 2°/ **Urbanisme**

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- \* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- \* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

### 2.1. Déclaration Préalable

- \* Dossier YTEM Aménagement, représenté par MARCHAND Yann, pour division en vue de bâtir (un lot à bâtir et un surplus bâti)  
parcelles cadastrées section A n° 2999-3696 – 1801, route de Ferrières  
→ sans opposition le 14/11/2024

### 2.2. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Quatre visites ont eu lieu les 13, 14 et 27 novembre 2024.

Deux visites auront lieu le 06 décembre prochain et une autre est en attente de rendez-vous.

### 2.3. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- \* parcelles bâties cadastrées section A n° 3517-3522 – 71, chemin des Eplaters  
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption

## 3°/ **Permanences des Elus**

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Aucun rendez-vous durant le mois de novembre 2024.

## 4°/ **Téléthon**

Le Conseil Municipal adresse ses plus vifs remerciements aux organisateurs et aux participants pour le succès de cette manifestation.

Pour rappel, tout le bénéfice est reversé à l'AFM Téléthon.

## QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur François RIGNOT interroge Madame la Maire, dans le cadre de l'offre d'emploi pour le poste d'agent des Services Techniques, sur l'ajout de la réalisation des états des lieux des locations de la Salle Polyvalente dans la publicité qui a été réalisée.

Madame la Maire indique qu'effectivement cette mission a été ajoutée au poste. L'objectif est de permettre à l'agent, en charge de la maintenance des locaux, d'être présent, aux côtés des élus, lors des mises en location. Cette possibilité permet un meilleur suivi de la gestion de la Salle Polyvalente.

2°/ Les trois questions suivantes concernent la mise en impasse de la Route de Proméry par la Commune de FILLIERE sur son territoire.

2.1. Monsieur François RIGNOT souhaite qu'on lui rappelle les raisons de la décision de la Commune de FILLIERE.

Madame la Maire rappelle que la lettre de la Commune de FILLIERE a été lue en Conseil Municipal et qu'elle mentionnait bien le barrage de la voie ainsi que les trois principales raisons, à savoir :

- \* la non-maîtrise du foncier ;
- \* le phénomène récurrent d'inondation de la chaussée impactant sa mise en sécurité ;
- \* l'absence de financement.

2.2. Monsieur François RIGNOT souhaite savoir pourquoi Madame la Maire n'attaque en justice pas l'arrêté de la Commune de FILLIERE.

Madame la Maire indique que l'arrêté de la Commune de FILLIERE n'est pas illégal.

2.3. Monsieur François RIGNOT souhaite savoir qui est à l'origine du nouveau plan de circulation.

Madame la Maire indique que les élus et le bureau d'études en charge du projet ont travaillé le plus rapidement possible à un nouveau plan de circulation afin de limiter le report du flux Route des Voisins, Route des Frégnards et Route de la Fruitière. Elle invite les membres de la liste minoritaire à venir en Commission.

3°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir où en sont les démarches concernant la remise en état du kiosque suite aux détériorations des panneaux verticaux.

Monsieur Jacques COESNON indique qu'il a été décidé d'ôter ces panneaux afin d'adapter le kiosque à la situation actuelle, à savoir des phénomènes de dégradations récurrents à l'abri des regards.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu  
le lundi 13 janvier 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h33.

**LA MAIRE**  
**Julie MONTCOUQUIOL**



**LA SECRÉTAIRE**  
**Martine LACROIX**